

COMMUNE
DE
VOLMERANGE-LES-MINES
57330



PROJET EDUCATIF

- Introduction

- Les services
 - Pour les 3 à 12 ans
 - L'accueil périscolaire
 - Les mercredis
 - Les centres de loisirs

 - Pour les adolescents
 - Le foyer
 - Les camps

 - Pour tous

- Les objectifs

- Les moyens
 - Les personnels
 - Les budgets
 - Les tarifs

Introduction

La Commune de Volmerange Les Mines reprend les activités périscolaires, extrascolaires et local ados à compter du 1^{er} septembre 2021, précédemment gérées par l'association ECLOS.

Le projet éducatif est dans la continuité du travail fait jusqu'à présent. Les objectifs et les valeurs posées jusqu'à maintenant restent les mêmes.

Ce projet éducatif est un document provisoire qui sera revu à la rentrée de septembre 2021 avec les élus et l'équipe du périscolaire.

La Commune veut maintenir :

- Un mode de garde de qualité pour les familles
- Être complémentaire de l'école dans une démarche d'éducation populaire
- Permettre une offre de loisirs ludiques, culturels, artistiques, sportifs, la plus diversifiée possible
- Une ouverture sur l'extérieur, un appui amical, un point d'ancrage social, un lieu d'échange

Avec la garantie de sécurité physique et morale des jeunes et des enfants accueillis

Pour les 3 à 12 ans

L'Accueil périscolaire

Matin : prise en charge, collation, animation

Midi : prise en charge, repas, animation pour tous et temps calme pour les petits

Soir : prise en charge, collation, détente, atelier différent chaque soir, avec modulation selon l'âge

Les Mercredis

Activités thématiques avec modulation en fonction de l'âge.

Les Centres de loisirs

Programme thématique sur la semaine avec modulation selon l'âge, incitation à des inscriptions à la semaine, invitation des familles en fin de programme.

Pour les adolescents

Le Foyer

Accueil régulier et sécurisé, constitution d'un groupe, activités choisies par le groupe, sensibilisation aux conduites à risques, à la citoyenneté, responsabilisation dans la réalisation des projets.

Les Camps

Préparation avec engagement du groupe : recherche de la destination, choix des activités, responsabilisation des jeunes sur les moyens mis en œuvre (y compris financement) pour la réalisation du projet, information et implication des familles.

SES OBJECTIFS

1. Accueillir des enfants de toutes origines sociales et leur apprendre à connaître l'autre à travers ses idées, ses coutumes, prôner la tolérance et la solidarité
2. Permettre un développement harmonieux de l'enfant en complément de l'école :

- Développer ses talents et acquérir des savoirs faire artistiques, culturels ou sportifs
 - Découvrir des jeux et des pratiques variés
3. Apprendre aux enfants les règles de la vie sociale : santé, sécurité, hygiène, politesse, respect de l'environnement.
 4. Favoriser l'équilibre nutritionnel et l'éveil au goût.
 5. Contribuer à l'autonomie de l'enfant :
 - Gestes de la vie courante
 - Recherche d'information
 - Prise de parole et justification
 - Responsabilisation et participation
 6. Sensibiliser les enfants et les adolescents à la citoyenneté :
Implication dans la vie locale
 7. Permettre un fonctionnement démocratique et participatif (enfants, parents, animateurs et partenaires institutionnels).
 8. Faire de l'équipe d'animation un acteur fort du projet par :
 - la pérennisation des postes
 - la promotion interne
 - la formation continue
 - une politique d'objectifs négociés
 9. Être un partenaire des autres acteurs du territoire (enseignants, monde associatif, etc....).

LES MOYENS

Les enfants seront accueillis sur trois sites, l'espace périscolaire Jean-Claude Henck, la salle des fêtes et le groupe scolaire Arc-En-Ciel.

La Commune veille à ce que les locaux soient sécurisés pour les enfants et qu'ils respectent les normes réglementaires.

Tous les moyens seront mis en œuvre pour que les activités se déroulent dans les meilleures conditions.

L'association est accompagnée par la Ligue de l'enseignement FOL Moselle.

Les personnels

L'équipe est majoritairement structurée et stabilisée sur des postes en CDI.

- Une équipe de direction, avec pour missions : la gestion des personnels, les relations avec les institutionnels et les fournisseurs. Elle veille au respect du projet éducatif et pédagogique ainsi qu'au respect de la réglementation sur l'accueil collectif des mineurs.
- un responsable de site, embauché à minima avec un niveau bac et PBJEPS pour la mise en place et la gestion des projets pédagogiques, assurer les liaisons avec les familles et diriger l'équipe d'animateurs du centre.
- des animateurs pour encadrer les enfants et mettre en place des activités prévues dans les projets.

Remarque : à chacun de ces niveaux il est demandé une grande autonomie (assortie de la responsabilité) mais aussi une grande capacité créative.

- des vacataires avec BAFA ou non pour compléter les équipes lors des ALSH.

Un plan de formation est mis en place annuellement avec incitation pour tous à se professionnaliser et offrir à l'association des compétences larges et profondes.

Des réunions de l'équipe sous la responsabilité de l'équipe de direction ou son adjoint sont faites chaque mois pour harmoniser les projets et les mutualiser si possible. Des échanges de compétences, des aides mutuelles sont ainsi possibles. Des temps de travail hors présence des enfants sont inclus dans les emplois du temps de chaque animateur.

A l'embauche, chaque personnel est informé outre des conditions de travail, des consignes de sécurité, des projets éducatif et pédagogique, du règlement intérieur.

Le budget

Le budget sera voté par le Conseil Municipal en accord avec les objectifs pédagogiques.

Les tarifs

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil Municipal. Sur demande de la CAF, la tarification prend en compte les ressources et la composition des familles.

Les tarifs tiennent compte des participations financières de la CAF et des autres partenaires.